

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ETABLISSEMENTS DEJUST à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	ETABLISSEMENTS DEJUST
Adresse :	71 Rue de l'Ouest
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	28.5A - Traitement et revêtement des métaux
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 16/05/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP04004120101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Pour un diagnostic des sols, 2 prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de l'ancienne zone de stockage (S1 et S2) sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.5 m, et deux autres prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de la fosse de rétention du four (F1 et F2), sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.4 m. A la lecture du diagnostic, il apparaît que sur le site aucun dépassement de VCI usage non sensible n'est remarqué pour l'ensemble des sondages. En prenant en compte la vocation industrielle du site au regard du POS et les résultats trouvés lors du diagnostic du sol, il peut être conclu que les valeurs de substances polluantes trouvées sur site ne nécessitent pas la mise en place de mesures compensatoires.

Les conclusions du diagnostic sont les suivantes (cf mesures en annexe) :

- Aucun dépassement de VDSS pour les sondages S1 et F1 ;
- La VDSS est atteinte pour S2 pour le trichloroéthylène ;
- La VDSS est atteinte pour F2 pour le dichlorométhane ;
- La VDSS est dépassée pour F2 pour les hydrocarbures totaux et le chlorure de vinyle.

Cependant, aucun dépassement de VCI usage non sensible n'est remarqué pour l'ensemble des sondages.

L'inspection considère donc que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.

Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain soit soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre

pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/06/2023

Enjeux et environnement : Les Établissements DEJUST sont situés rue de l'Ouest, dans la zone industrielle du Val d'Argent à Argenteuil depuis 1945. La société a exploité un atelier de protection et de décoration des métaux, s'étendant sur 1000 m² et constitué entre autres d'une grenailleuse, de 6 cabines d'application de peintures et de 3 fours de séchage.

La société est en cours de cessation d'activité depuis 2003. Par ailleurs, ce site se situe en zone industrielle Ui dans le POS. Le site a donc vocation à conserver un usage non sensible.

Pour un diagnostic des sols, 2 prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de l'ancienne zone de stockage (S1 et S2) sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.5 m, et deux autres prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de la fosse de rétention du four (F1 et F2), sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.4 m.

Les paramètres recherchés sont les suivants :

- Hydrocarbures totaux ;
- Composés Organo Halogénés Volatils ;
- Composés Aromatiques BTEX ;
- Métaux (Pb, Zn) ;
- Indice Phénol.

Description³ :

Les Établissements DEJUST sont situés rue de l'Ouest, dans la zone industrielle du Val d'Argent à Argenteuil depuis 1945. La société a exploité un atelier de protection et de décoration des métaux, s'étendant sur 1000 m² et constitué entre autres d'une grenailleuse, de 6 cabines d'application de peintures et de 3 fours de séchage.

La société est en cours de cessation d'activité depuis 2003. Par ailleurs, ce site se situe en zone industrielle Ui dans le POS. Le site a donc vocation à conserver un usage non sensible.

Pour un diagnostic des sols, 2 prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de l'ancienne zone de stockage (S1 et S2) sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.5 m, et deux autres prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de la fosse de rétention du four (F1 et F2), sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.4 m. A la lecture du diagnostic, il apparaît que sur le site aucun dépassement de VCI usage non sensible n'est remarqué pour l'ensemble des sondages. En prenant en compte la vocation industrielle du site au regard du POS et les résultats trouvés lors du diagnostic du sol, il peut être conclu que les valeurs de substances polluantes trouvées sur site ne nécessitent pas la mise en place de mesures compensatoires. les bordereaux de déchets transmis semblent indiquer que les déchets ont bien été évacués. Des voitures stationnées et l'existence de deux chiens sur le site permettent cependant de supposer une présence dans la maison du gardien. La vidange, le nettoyage et le dégazage de la cuve ont également été réalisés par la société TRIADIS. Une facture est jointe en justificatif. La neutralisation au sable a été réalisée par la société PROCUVES, pour

laquelle un certificat de neutralisation a été fourni.

Un transformateur PCB est présent sur le site, cependant, l'inspection n'a jamais reçu de certificat pour son enlèvement.

L'inspection considère donc que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.

Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain soit soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

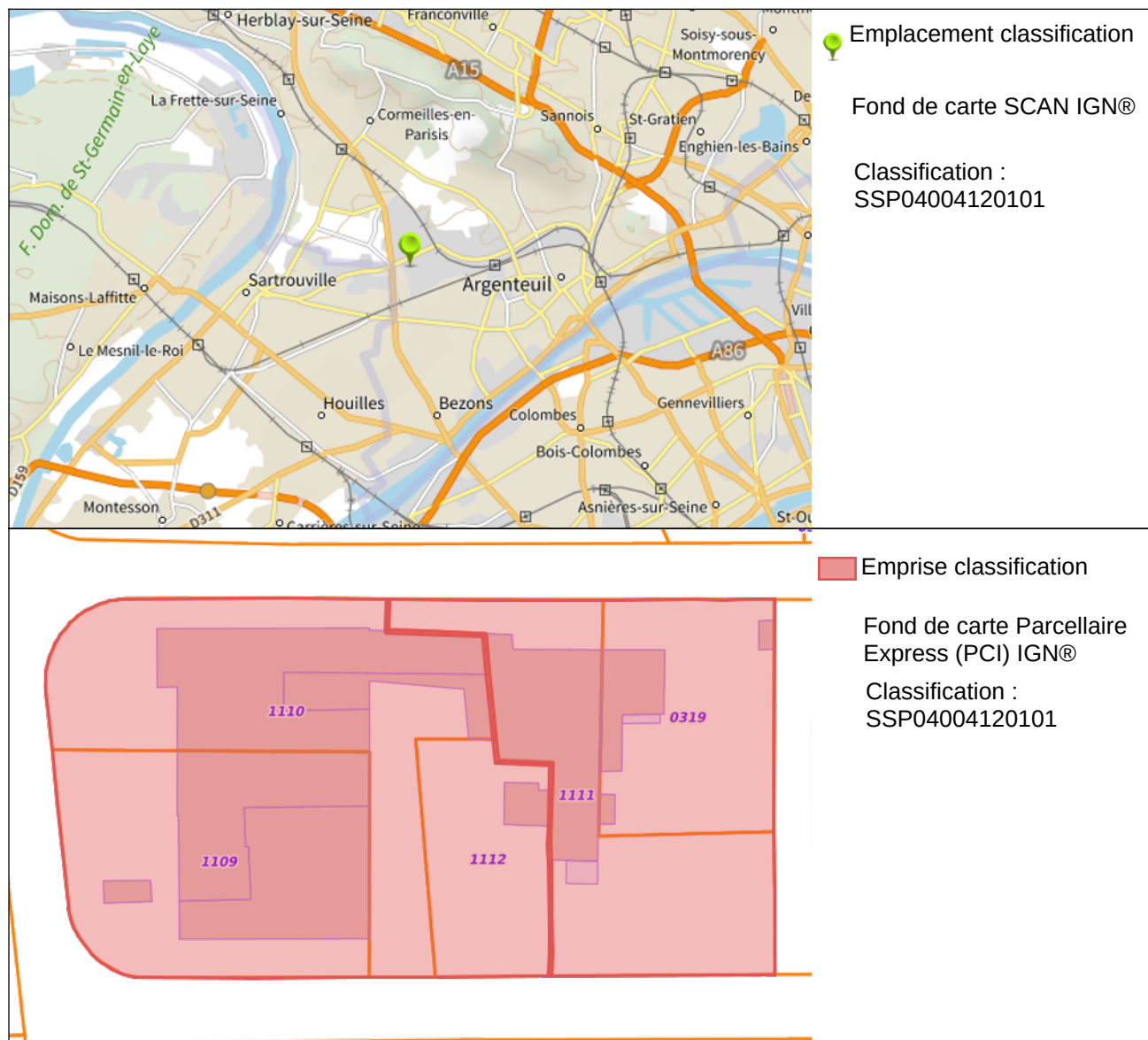
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	CI	0319	95
Argenteuil	1	CI	1111	95
Argenteuil	1	CI	1112	95

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 642167.3760904851, Lat. : 6872411.457182539

Superficie estimée :

11289 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géoportail lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.